



RÉVÉLATEUR D'INGÉNIEURS
DEPUIS 1961

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Création d'un logo anniversaire des 60 ans Enib

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE BREST

Adresse postale : Technopôle Brest-Iroise - CS 73862 - 29238 Brest Cedex 3 – France

Tél. +33 (0)2 98 05 66 00

Monsieur Alexis MICHEL, Directeur de l'ENI

Contexte

L'École Nationale d'Ingénieurs de Brest organise un concours de création d'un logotype pour marquer son 60^e anniversaire en 2021.

Article 1

Ce concours se déroulera du mardi 17 novembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 à minuit (heure de Brest).

Article 2

Ce concours est ouvert à **tout étudiant et ingénieur-e-s diplômés de l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest**. Il n'est pas ouvert aux personnels de l'établissement. De même, ne pourront participer les familles des étudiants qui, directement ou indirectement, prennent part à l'organisation de ce concours.

Article 3

Le logo anniversaire sera compagnon de l'actuel logo institutionnel. Futur.e.s ingénieur-e-s et ingénieur-e-s en activité, créatifs, à vous de trouver le logo idoine.

La création sera utilisée tout au long de l'année 2021 sur les différents supports papier, web... et fonctionnera en binôme avec le logo institutionnel de l'Enib et devra être en harmonie avec la charte graphique actuelle <https://www.enib.fr/files/echange/charte-enib/charte-enib-couleurs-polices-logos.pdf>. Les différentes versions du logotype Enib sont disponibles sur le site web onglet « espace presse ». Ce logo peut être une création nouvelle ou une extension du logo institutionnel. Les participants sont libres de rajouter une accroche/slogan reprenant les valeurs de l'Enib. Chaque participant pourra présenter au plus un projet et ne pourra remporter qu'un seul prix.

Article 4

La création, prête à nous envoyer, devra être contenue dans un format A3 (297x420 mm), (150 ppp minimum), orientation portrait au format PDF et peser moins de 5 Mo pour la version "basse définition" à nous envoyer **avant le 17 janvier 2021 minuit**. Les fichiers indiqueront vos noms et prénoms en s'appelant "nom_prenom1" pour le premier fichier : exemple : "Dupont_Jean1" (pas de caractère spéciaux ni accent).

Vous y joindrez aussi un fichier texte, lui aussi dénommé "nom-prénom" (dans notre exemple : "Dupont_Jean"), qui donne vos coordonnées complètes (Nom, prénom, e-mail, adresse, téléphone) et expose le raisonnement créatif, ainsi que l'origine des visuels et logiciels utilisés pour la création.

Tous les visuels et fichiers texte doivent nous être envoyés à l'adresse suivante : communication@enib.fr et anienib@enib.fr par lien de téléchargement pour minimiser l'empreinte numérique du concours.

En cas de sélection de votre création (voir ci-dessus), il vous faudra en plus nous envoyer par mail, les fichiers sources, une version imprimable de format A3 (297x420 mm), en (300 ppp minimum), de poids maximum 25 Mo à : communication@enib.fr et anienib@enib.fr

Article 5

Les projets seront examinés et les lauréats désignés par un jury fin janvier 2021. Dans ses délibérations, le jury appréciera en particulier l'originalité, la recherche créative et l'exécution technique des œuvres.

Le jury distinguera deux lauréats. Le premier prix sera de 700 € TTC et le second prix sera de 300 € TTC. Les lauréats seront avisés individuellement et la liste sera publiée sur le site de l'Enib (www.enib.fr) à partir du 1^{er} février 2021. Les versements financiers des prix seront effectués au cours du premier trimestre 2021. La remise publique des prix, quant à elle est prévue lors de la cérémonie de remise des diplômes au mois de novembre 2021.

Article 6

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les participants garantissent être les auteurs des créations proposées et en détenir tous les droits afférents, en particulier d'utilisation des éléments rajoutés (visuels, typos, etc.). Ils seront seuls responsables des éventuelles infractions à cet égard vis-à-vis de tiers, et garantissent organisateurs du concours contre d'éventuels recours ou litiges et leurs conséquences, judiciaires ou autres.

Par ailleurs, les lauréats, cèdent leurs droits d'auteur sur leur création aux organisateurs et sponsors pour d'éventuelles opérations de promotion et de communication pour leurs marques, ainsi que pour reproduction éventuelle sur leurs sites (ainsi que les supports de communication et produits dérivés éventuels).

Ils en cèdent également les droits de reproduction pour papier, web et CD à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest pour la couverture rédactionnelle du présent concours dans les médias et sur le site enib.fr.

Ils acceptent également que leurs coordonnées soient utilisées par les organisateurs pour leur communiquer des informations sur leurs créations.

Article 7

L'Enib se réserve le droit d'annuler le concours si ce règlement n'était pas respecté (ex. plagiat, non-respect du copyright...).

Toute réclamation sera soumise au jury pour examen, et son verdict sera sans appel.

Le présent concours est soumis à la loi française, les tribunaux de Brest étant seuls compétents pour trancher des éventuels litiges.